

Denis Vincelette, *En possession du Code civil du Québec*,
Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur, 2004, 282 pages,
ISBN 2-89127-634-5

Péguy Chahine

Volume 34, Number 3, 2004

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1027290ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1027290ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Chahine, P. (2004). Review of [Denis Vincelette, *En possession du Code civil du Québec*, Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur, 2004, 282 pages, ISBN 2-89127-634-5]. *Revue générale de droit*, 34(3), 517–518.
<https://doi.org/10.7202/1027290ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2004

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

LIVRES EN REVUE

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Denis VINCELETTE, *En possession du Code civil du Québec*, Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur, 2004, 282 pages, ISBN 2-89127-634-5.

La possession est-elle un droit réel? Quelle est la nature de la possession et comment la définit-on? Le nouveau *Code civil du Québec*, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994, a-t-il apporté des changements en matière de possession? Pour répondre à ces questions et à plusieurs autres reliées au domaine de la possession, le livre est remarquable. Son auteur, le notaire Denis Vincelette, est aussi professeur titulaire à la Faculté de droit, section de droit civil, de l'Université d'Ottawa, où il y enseigne le droit des biens depuis plusieurs années. L'ouvrage, qui constitue une excellente source de références, fait le point sur les changements apportés en matière de possession par le *Code civil du Québec* ainsi que par la jurisprudence et la doctrine récentes. L'auteur nous présente un des moyens de protection des droits réels — la possession — sous tous ses angles. L'introduction, en plus de proposer une vue d'ensemble de l'ouvrage, amène le lecteur à se familiariser rapidement avec le contexte particulier de la possession. L'œuvre contient deux parties principales.

Dans la première, l'auteur présente la nature de la possession utile. Il le fait, dans un premier temps, en donnant une définition de la possession qui, nous précise-t-il, est un fait juridique et non un droit réel. Ce fait consiste en la réunion de l'élément matériel et de l'élément intentionnel de la possession. Ces deux éléments nous sont clairement exposés d'une part, par le moyen de leur acquisition et d'autre part, par leur possible perte. Dans un deuxième temps, l'auteur nous indique les qualités de la possession : une possession utile et une possession de bonne foi. Cette dernière est expliquée d'abord par l'exposé de cette notion (c'est une conviction profonde de titularité) et, par la suite, par la preuve qu'il faut démontrer (une présomption générale). Quant à la possession utile, elle est décrite par les vices relatifs (la violence et la clandestinité) et les vices absolus (la discontinuité et l'ambiguïté).

Dans la deuxième partie de l'ouvrage, l'auteur nous expose les effets de la possession utile qui entraîne des conséquences considérables. L'auteur regroupe les divers bénéfices légaux de la possession utile en deux catégories, soit le mode de protection (qui se fait par des actions possessoires et par le

droit de rétention) et le mode de revendication (qui se fait par la présomption réfragable ou irréfragable de titularité du possesseur).

Dans sa conclusion, l'auteur fait d'un côté l'apologie des changements qu'a apportés la réforme du Code civil, surtout en matière de publicité. En effet, l'auteur mentionne qu'« [h]eureusement, le législateur s'est-il sagement ravisé » (p. 225), car la trop grande importance « accordée à la publicité menaçait de restreindre considérablement, en pratique le champ de la prescription acquisitive » (p. 225). D'un autre côté, il met de l'avant les nombreuses irrégularités auxquelles il faut toujours remédier comme par exemple en tenant « trop facilement pour acquise la bonne foi du possesseur malgré la négligence dont il fait montre » (p. 225). Ce livre inclut également une bibliographie sélective, une table des codes et lois cités, une table de la jurisprudence citée ainsi qu'un index analytique.

L'ouvrage, enrichissant et accessible, nous est présenté dans une structure très précise et complète qui aide le lecteur tout au long de son cheminement de compréhension. En effet, non seulement les paragraphes du texte sont-ils numérotés, mais en outre, la table des matières est très détaillée et bien agencée. Les quelques citations littéraires apportent un plus très agréable. Chaque notion que l'auteur s'efforce d'expliquer en profondeur par des définitions et des exemples concrets s'accompagne, sans pour autant encombrer le lecteur, d'un souci constant du détail. Destiné au juriste, cet ouvrage serait également utile à l'étudiant intéressé à approfondir ses connaissances en matière de possession, car, comme l'indique l'auteur dans sa conclusion, l'important est « de comprendre les règles pour bien les appliquer » (p. 226).

Péguy Chahine
Étudiante à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa